

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action collective d'éducation à la santé, Accès Santé: convention liant le département des Bouches-du-Rhône et l'association formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranée (ACPM).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association de formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranée (ACPM).

L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement.

L'association ACPM propose l'action collective d'éducation à la santé (ACCES) en faveur de 90 BRSA sur l'ensemble du territoire de Marseille.

L'action est axée sur une approche préventive et éducative autour de la santé et poursuit les objectifs de :

- développer les compétences psychosociales et l'autonomie des BRSA ;
- permettre aux BRSA de redonner sa juste place à la maladie et à son ressenti ;
- favoriser la prévention et l'éducation à la santé ;
- expliciter aux BRSA et leur faire accepter les traitements et la démarche de soins auprès du réseau médical de proximité et de droit commun ;
- les redynamiser par une démarche d'insertion sanitaire, sociale et professionnelle en prenant en considération leur état de santé, leur pathologie et en améliorant leur image de soi.

Au total, 6 groupes de 15 personnes (soit 3 groupes sur le site nord à Bougainville et 3 groupes sur le site centre/est rue de Rome) sont accueillis de la manière suivante :

- 1) des temps de travail en groupe (2 à 3 demi-journées par semaine et par personne) comprenant :
  - *un temps d'information « éducation à la santé »* (une demi-journée par semaine) assuré par l'éducateur à la santé, le psychologue, (sommeil, alimentation, activité physique et diverses pathologies) et le cas échéant, des partenaires extérieurs. Ce temps d'information inclut la connaissance et l'identification des statuts relatifs aux handicapés et leurs prises en charge potentielles par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et Cap Emploi.
  - *un temps d'expression au cours d'ateliers* (une demi-journée par semaine) : 7 ateliers (expression théâtrale, bricolage-décoration, danse feeling, relaxation dynamique, parler en marchant, cuisine) sont programmés afin de faciliter la reconstruction du BRSA et lui faire comprendre, le cas échéant, les raisons de ses échecs antérieurs afin de favoriser son insertion.
  - *un temps d'information « gestion de la douleur et des postures »*, en lien avec le centre spécialisé Phocéa (une demi-journée par semaine sur 12 séances maximum), pour les sensibiliser à l'intérêt d'une activité physique afin de limiter les douleurs musculo-squelettiques.
  - *un temps d'échanges sur des ateliers optionnels (une demi-journée par semaine)* : sexualité, groupe de paroles.
- 2) des temps individuels avec l'éducateur santé et le psychologue, séparément ou ensemble, qui peuvent varier selon les besoins identifiés. Ce binôme apporte les conditions nécessaires à un accompagnement global de la personne.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action 2016-2017:*

94 personnes ont été accompagnées (98 % de femmes). Sur les 83 situations génératrices d'une préconisation à la sortie de l'action :

- 25% concernent une action emploi/formation : formation linguistique et professionnelle, accompagnement à l'emploi, aide à l'élaboration d'un projet telle que la demande de reconnaissance qualité travailleur handicapé (RQTH) ;
- 25% sont relatives à une orientation sociale (inscription au sein d'une activité sociale ou d'un atelier recherche logement) ;
- 50% ont abouti à une démarche de soins à poursuivre auprès d'associations spécialisées sur certaines pathologies psychologiques ou psychiatriques.

*Bilan intermédiaire de l'action 2017-2018 arrêté au 31/03/2018 :*

100 BRSA ont été reçus et 94 personnes ont adhéré à l'action.

Il a été constaté que cet accompagnement contribue à :

- faire reculer le déni de pathologie, le refus d'entrée en démarche de soins ;
- une meilleure connaissance des pathologies, de leur prise en charge et de leur prévention ;
- la modification des habitudes de vie avec conscience que la santé est un facteur fondamental dans une démarche d'insertion.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Il est proposé de renouveler cette action du 01/10/2018 au 30/06/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ACPM selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant total de 90 941,50 €. Cette action d'un montant total de 181 883,00€ est programmée pour être cofinancée par le fonds social européen à hauteur de 50%. Le financement de l'action au titre du FSE fera l'objet d'un rapport séparé à une prochaine Commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL